

# Persbericht

11 SEPTEMBER 2014

## Les Groupes Renault et Bolloré deviennent partenaires dans le véhicule électrique

- Après la signature d'une lettre d'intention, en septembre 2013, les Groupes français Renault et Bolloré deviennent aujourd'hui partenaires pour faire progresser ensemble le véhicule électrique autour de trois accords qui portent sur :
- un accord de coopération industrielle : l'usine Renault de Dieppe (Seine Maritime,
   France) assemblera des véhicules électriques Bluecar du Groupe Bolloré, à compter du second semestre 2015,
- la création d'une joint-venture destinée à vendre des solutions complètes d'autopartage de véhicules électriques en France et en Europe,
- la réalisation d'une étude de faisabilité confiée par le Groupe Bolloré au Groupe Renault et qui portera sur la conception, le développement et la fabrication par Renault d'un nouveau véhicule électrique urbain équipé d'une batterie Lithium Métal Polymère (LMP) 20 kwh.

Le développement du véhicule électrique est incontournable pour apporter une réponse aux enjeux écologiques, notamment en ce qui concerne les problématiques de qualité de l'air et de mobilité dans les villes et les métropoles.

### RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour réduire drastiquement l'impact de l'automobile sur l'environnement, le développement du véhicule électrique et de l'auto-partage n'est pas une option, c'est une révolution incontournable.

Avec un véhicule électrique, les impacts globaux sur l'environnement sont divisés par près de deux par rapport au véhicule thermique équivalent\*. Les véhicules électriques, qui n'émettent ni CO<sub>2</sub>, ni odeur, ni particules fines (hors pièces d'usure) lors du roulage permettent

d'améliorer de façon significative la qualité de l'air et les nuisances sonores, en particulier dans les villes. Sans les véhicules électriques, la qualité de l'air dans les villes ne peut progresser qu'à un rythme lent : celui du renouvellement du parc thermique et des évolutions règlementaires sur les émissions polluantes.

Les véhicules électriques, particulièrement agréables à conduire, ont su séduire, depuis leur lancement, aussi bien les clients particuliers que les flottes d'entreprise. Le marché du véhicule électrique démarre ainsi 20 fois plus vite que le marché hybride en son temps. Les ventes de véhicules électriques progressent partout dans le monde : + 100% en France, +250% aux États-Unis, +50% en Allemagne (2013 vs 2012).

Les deux Groupes Renault et Bolloré ont donc décidé d'allier leur complémentarité. Le Groupe Renault possède un savoir-faire à la fois sur la conception, le développement et l'industrialisation de véhicules électriques (ZOE, Kangoo, Twizy). De son côté, le Groupe Bolloré se positionne comme un acteur majeur du stockage de l'électricité, dont l'auto-partage de véhicules 100% électriques constitue une application aujourd'hui reconnue avec le succès de l'Autolib à Paris.

\* selon l'étude comparative Fluence Thermique & électrique disponible sur group.renault.com

#### 1- ACCORD DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Le Groupe Bolloré a décidé de confier progressivement à Renault, leader du véhicule électrique en Europe, l'assemblage de ses Bluecar (jusque-là uniquement fabriquées en Italie). L'assemblage de ces véhicules sera réalisé à l'usine Renault de Dieppe (Seine Maritime, France) à compter du second semestre 2015. Pour l'usine de Dieppe, c'est une reconnaissance en termes de savoir-faire, et un gage d'avenir pour l'ensemble des salariés.

L'usine de Dieppe est spécialisée dans la production de petites séries. Elle produit actuellement la Clio IV R.S. et produira la future Alpine, dont la commercialisation est prévue en 2016. L'usine de Dieppe pourra s'appuyer sur le savoir-faire du Groupe Renault en matière de véhicules électrique, pour acquérir les compétences propres à l'assemblage de véhicules électriques. Un nouvel atelier de montage sera spécifiquement créé au sein de l'usine pour pouvoir produire ces véhicules. Le Groupe Bolloré aura ainsi accès à un outil de production moderne et adapté à ses fabrications, ce qui lui permettra d'obtenir une réduction significative de ses coûts.

#### 2- CRÉATION D'UNE JOINT-VENTURE DANS L'AUTO-PARTAGE

Alors que plusieurs villes ont été amenées à prendre des mesures coercitives pour freiner la circulation automobile afin de faire face aux problématiques de qualité de l'air et de circulation, les Groupes Renault et Bolloré ont décidé de créer une joint-venture, dont l'objet sera de conquérir et d'installer des solutions complètes d'auto-partage de véhicules électriques en France et en Europe. Cette société sera détenue à 30% par le Groupe Renault et à 70% par le Groupe Bolloré.

Dans le cadre de cet accord, les réseaux d'auto-partage de Lyon (Bluely) et Bordeaux (Bluecub) proposeront dès le second semestre 2014 à leurs clients la possibilité d'utiliser la Twizy, véhicule aux usages différenciés et complémentaires de la Bluecar, déjà disponible en auto-partage à Lyon et à Bordeaux

L'introduction de véhicules Renault (Twizy et ZOE) dans la flotte d'auto-partage sera progressive pour atteindre dès que possible 30% de la flotte de véhicules électriques mis en service.

#### 3- ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE BLUECAR 3 PLACES

Le Groupe Bolloré a décidé de confier à Renault une étude de faisabilité qui portera sur la conception, le développement et l'industrialisation dans une usine du Groupe Renault en France d'une voiture plus petite que la Bluecar actuelle (3 places au lieu de 4) et qui pourra notamment accompagner la croissance des opérations d'auto-partage. Ce véhicule pourra également être commercialisé auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Ce véhicule électrique sera doté d'une batterie Lithium Métal Polymère (LMP) Blue Solutions d'une capacité de 20kwh.

PRESSE RENAULT BELUX
Tel.: +32 2 334 78 52
karl.schuybroek@renault.be